

Le maire s'oppose aux Témoins de Jéhovah

Ce mouvement chrétien controversé veut bâtir un lieu de culte au bord de la N20. Ses recours ayant échoué, le maire a délivré le permis de construire. Mais il espère encore contrer le projet.

MARIE D'ORNELLAS | Publié le 01.02.2011, 07h00



Dans le quartier du Petit-Saint-Mars, les Témoins de Jéhovah souhaitent édifier leur nouvelle salle de culte (qui devrait coûter 410 000 €) : un parc et un bâtiment en dur, sur un étage, pouvant accueillir près de 170 fidèles en même temps. | (DR.)

Ils sont connus pour faire du porte-à-porte, annonçant la fin du monde. Hier, le député-maire d'Etampes, Franck Marlin (UMP), a adressé un courrier à [Brice Hortefeux](#), ministre de l'Intérieur en charge du culte, afin de lui demander de se positionner clairement sur le statut des Témoins de Jéhovah. Après avoir été répertorié en 1995 dans la liste des sectes, ce mouvement chrétien est désormais considéré par l'Etat, depuis 2001, comme un groupement « à fondements idéologiques très divers ».

Par son initiative, l'élu espère arriver à ses fins, et empêcher l'ouverture d'un nouveau lieu de culte, appelé salle du Royaume, dans sa ville.

Installés depuis les années 1960 dans le quartier Saint-Gilles, à Etampes, les Témoins de Jéhovah souhaitent déménager. « Notre salle est devenue trop petite pour nos 250 fidèles », explique le président de l'association locale, Karol Krzyzanowski. En 2002, un permis de construire est déposé à la mairie pour un terrain qu'ils ont acquis dans le quartier du Petit-Saint-Mars, le long de la N 20. Franck Marlin s'y est toujours opposé.

Mais après trois recours judiciaires et de lourdes astreintes financières, il a dû le délivrer le 12 novembre. Mais le maire prépare ses derniers jokers. « L'accès au chantier posera problème. Seules deux entrées sont possibles, l'une est privée, l'autre appartient à la municipalité. Comment vont-ils faire passer leurs engins ? Je peux refuser d'accorder l'autorisation du chantier. »

Et, comme l'opposition, il évoque la possibilité pour les riverains de déposer un recours sur les nuisances liées aux travaux. « C'est une voie sans issue très étroite. Ils vont nous envahir avec leurs véhicules », confirment Claudette et Didier, des retraités qui vivent en face de la future

salle. D'autres inquiétudes se font aussi ressentir. « J'ai dix petits-enfants, confie Maria, 55 ans. Nous ne leur laisserons plus la même liberté dehors car on se pose beaucoup de questions sur ce mouvement. »

Les Témoins de Jéhovah ne comprennent pas cet acharnement. « Ils ne peuvent pas nous empêcher d'exister localement. En France, il y a des lois qui s'imposent à tous », souligne Guy Canonici, le président de la fédération nationale. « Tout sera fait pour ne pas gêner qui que ce soit, même pendant les travaux », assure Karol Krzyzanowski. L'Essonne compte officiellement 5000 fidèles et 14 salles du Royaume.

Le Parisien